

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Décision DB 2024-002

Horaires de fonctionnement des déchetteries d'Axat et de Roquefeuil

Date de convocation : 17/01/2024	Liste des délibérations affichées le : 19.01.2024	
Membres en exercice : 10	Présents : 6 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 4	Votants : 6

Présents : Francis SAVY, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Alfred VISMARA et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Elvire ANDREWS, Jacques GALY, Christian SOULA et Mohamed EL HABCHI

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Yves ANIORT

Il est proposé au Bureau de valider les horaires de fonctionnement de la déchetterie d'Axat suivants :

- Du mardi au samedi : 9H - 12H

Ainsi que ceux de la déchetterie de Roquefeuil suivants :

- Du mardi au samedi : 14H – 17H

Cette organisation améliore l'accessibilité de ces deux déchetteries grâce à une plage de fonctionnement étendue et des horaires plus lisibles pour les usagers.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 modifié portant création de la communauté de communes des Pyrénées audoises,

Vu les horaires de fonctionnement proposés pour les déchetteries d'Axat et de Roquefeuil

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	6	Suffrages exprimés	6
Retraits avant vote	0	Pour	6
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

Article 1 : AUTORISE les horaires de fonctionnement de la déchetterie d'Axat suivants :

- Du mardi au samedi : 9H - 12H

Article 2 : AUTORISE les horaires de fonctionnement de la déchetterie de Roquefeuil suivants :

- Du mardi au samedi : 14H - 17H

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 01/02/2024
- ❖ et de sa publication le 01/02/2024